



Il est porté à la connaissance du public que le bureau Zeyen + Baumann Sàrl de L-7254 Bereldange vient de présenter pour le compte de la société WPW Promotions sàrl avec siège à L-9990 Weiswampach une proposition de modification ponctuelle de PAP (partie graphique et partie écrite) du plan d'aménagement particulier « Op Baach » approuvé par Madame la Ministre de l'Intérieur le 16 avril 2020, réf: 18696/103C, relatif à la construction de 8 maisons unifamiliales sur des fonds sis au lieu-dit « Op Baach » à Eppeldorf, commune de la Vallée de l'Ernz, inscrits au cadastre de la commune de la Vallée de l'Ernz, section ED d'Eppeldorf, sous les numéros 947/3039, 944/3038 et 944/3037.

La proposition de modification ponctuelle est déposée pendant 30 jours à la maison communale à Medernach où le public pourra en prendre connaissance conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Elle est publiée, pendant la même durée, sur le site internet de la commune de la Vallée de l'Ernz « www.aerenzdall.lu ».

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt de la proposition de modification ponctuelle dans quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg, c'est-à-dire jusqu'au 28 septembre 2020 inclus, les observations et objections contre la proposition doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

Medernach, le 29 août 2020,

Pour le collège échevinal,

Le bourgmestre,
s. André Kirschten

La secrétaire,
s. Monique Glesener



Administration communale
de la Vallée de l'Ernz
26, rue de Savelborn
L-7660 Medernach



Tél. : 83 73 02-20
Fax : 87 96 65



secretariat@aerenzdall.lu
www.aerenzdall.lu